

Motion sur la dotation horaire globale (DHG) présentée par les représentants des personnels au conseil d'administration du Collège Claude Guyot d'Arnay-le-Duc le jeudi 17 mars 2022.

En l'état actuel, la dotation globale des moyens prévue pour notre établissement pour la rentrée 2022 est insuffisante pour répondre aux besoins de fonctionnement et assurer la réussite de tous nos élèves. Le climat de confiance et de bienveillance que construisent les personnels d'enseignement et d'éducation, exige davantage d'ambition en terme de moyens horaires.

Les élus au Conseil d'Administration du collège Claude Guyot d'Arnay-le-Duc réunis le jeudi 17 mars 2022 contestent les moyens alloués par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Côte d'Or, pour la rentrée 2022, qui sont scandaleusement bas. En effet, après une DHG en très forte baisse pour la rentrée 2021 (25 heures d'enseignement supprimées, plus de 10 % de la DHG totale) l'établissement perd encore 9 heures d'enseignement alors que les effectifs sont stables.

La dotation accordée ne laisse aucune marge de répartition pour ouvrir une division supplémentaire en classe de 5^{ème}. Cela est inacceptable et les conséquences sont multiples :

- L'effectif de 6^{ème} actuel (31 élèves) est estimé à la baisse à 29 alors qu'aucun départ n'est envisagé actuellement. Comment assurer un enseignement de qualité et un accompagnement personnalisé à tous ces élèves déjà fortement impactés par la baisse de la DHG l'an dernier : fermeture et **une seule de classe pour 31 élèves**.

- De plus, de nouveaux postes sont fragilisés. **11 professeurs, 60 % de l'équipe, sont contraints à avoir des services morcelés entre 2 ou même 3 établissements**. Ces services partagés, réduisant la disponibilité des enseignants, nuisent autant aux conditions de travail des personnels qu'à celles des élèves puisque les projets pédagogiques qui donnent du sens aux apprentissages seraient déconstruits.

Cela engendre également des Blocs de Moyens Provisoires (BMP) renouvelés chaque année avec la venue de personnels peinant à s'investir durablement dans notre établissement.

Le nouveau complément de service créé en technologie a pour conséquence la disparition de notre référent TICE. Cette très lourde charge de travail ne sera plus assurée l'an prochain. Comment un établissement peut-il fonctionner avec toujours moins de moyens ?

Le comble apparaît en mathématiques, jugeant le service réalisé à Arnay-le-Duc insuffisant, la DSDEN a transformé 3 heures postes en 3 HSA pour créer un nouveau complément de service. Résultat, le professeur se voit octroyer des heures supplémentaires alors qu'il n'y avait pas assez d'heures à réaliser sur l'établissement de rattachement.

- Par ailleurs, les moyens prévus par la DHG **ne tiennent pas compte des contraintes matérielles et humaines** de notre établissement : la salle **de technologie** est prévue pour 24 élèves pour des raisons matérielles. Comment accueillir une classe de 31 élèves de 5^{ème} dans de telles conditions ?

- En outre, le collège d'Arnay-le-Duc est un établissement rural isolé avec **un très fort pourcentage d'élèves en difficultés**, nécessitant des Plans d'Accompagnement Personnalisés (PAP) ou des Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) ; ceci concerne plus de 10 % des élèves. Cette DHG ne prend pas en compte les besoins particuliers de ces élèves.

- Enfin, les résultats au Diplôme National du Brevet (DNB) illustrent parfaitement les difficultés rencontrées par nos élèves, **le pourcentage de réussite au DNB fait partie des plus bas de Côte d'Or**, 71,8 % en 2021 (92 % de réussite au niveau de la Côte d'Or). La DSDEN nous demande, depuis plusieurs années, d'améliorer nos résultats. Mais avec quels moyens ?

Aucune mesure n'est guidée par la conscience pédagogique et la recherche d'une meilleure réussite scolaire. Il s'agit de faire des économies aux dépens du bien être et de la réussite de nos élèves. Nous nous opposons à cette conception de l'école.

Malgré les efforts accomplis par le chef d'établissement, M. Carroué, afin de gérer cette pénurie, la répartition proposée n'est pas acceptable puisqu'elle repose sur des moyens insuffisants pour accomplir nos missions pédagogiques et éducatives dans des conditions satisfaisantes. La dotation accordée ne laisse en effet aucune marge de répartition.

C'est pourquoi les représentants des personnels d'éducation et d'enseignement, des parents d'élèves, des élèves mais aussi des collectivités locales refuseront la proposition de répartition des moyens pour la rentrée 2022 si celle-ci n'est pas réévaluée.

L'enveloppe globale nous semble tout à fait insuffisante pour préparer la rentrée 2022. C'est dans l'intérêt de nos élèves que nous demandons que de nouvelles heures postes soient affectées à notre établissement afin de permettre son fonctionnement dans des conditions permettant la réussite de tous, par le maintien de projets et par l'ouverture d'une division supplémentaire en 5^{ème}.

Nous demandons que les moyens soient à la hauteur des besoins spécifiques de notre établissement et de nos élèves pour veiller à leur respect et continuer de maintenir le climat de confiance qui règne entre les membres de la communauté éducative.